

Metz, le 3 décembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : CLAUSSE Arthur
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
107, Grand rue
57970 YUTZ

OBJET : Construction d'une clinique ZAC de Meilbourg – Porter à connaissance loi sur l'eau – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00637

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la SODEVAM concernant la construction d'une clinique ZAC Meilbourg sur votre commune, est recevable.

Le projet prévoit la modification du dossier 57-2012-00048, autorisé par l'arrêté préfectoral n° 2012-DDT/SABE/EAU/N°33. La modification consiste en la construction d'une clinique et d'un parking attenant de 433 places sur la parcelle auparavant dédiée au miniaturium. Le projet prévoit un gestion par infiltration de la pluie centennale.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la SODEVAM valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER